



Laboratoire d'Excellence ARBRE
Recherches Avancées sur la Biologie de l'Arbre et les Ecosystèmes Forestiers



Appel à projets 2017

Date limite de dépôt des dossiers : 3 octobre 2016

1. Contenu et priorités de l'appel d'offres ARBRE 2017

L'appel à projets 2017 a pour objectif de soutenir des projets originaux en accord avec les quatre actions thématiques d'ARBRE (§ 1.1), se situant sur **des fronts de science** ou présentant **un potentiel de valorisation** important. Une attention particulière sera portée aux projets venant conforter l'ouverture à l'international du LABEX ainsi qu'aux projets montrant une ouverture vers la R&D en accord avec les recommandations du plan Recherche et Innovation 2025 de la filière Forêt-Bois.

1.1. Les thématiques de recherche et/ou valorisation éligibles

Les propositions de projets de recherche et/ou de valorisation devront s'inscrire dans une ou plusieurs des quatre actions thématiques (workpackages) du LABEX ARBRE : **WP1** : *Interactions Arbres/Micro-organismes*, **WP2** : *Fonctionnement et dysfonctionnement des forêts face aux changements globaux*, **WP3** : *Bois – Ressource & Produits Innovants*, et **WP4** : *Economie des services écosystémiques de la forêt* (voir http://mycor.nancy.inra.fr/ARBRE/?page_id=109).

Les thématiques soutenues dans le cadre de l'appel à projets 2017 sont :

Dans le cadre du **WP1** :

- la biologie intégrative et évolutive des arbres et des micro-organismes associés,
- l'étude des interactions moléculaires arbres/champignons/bactéries,
- l'étude de l'impact du microbiome sur la biologie de l'arbre,

Dans le cadre du **WP2** :

- les liens entre cycles biogéochimiques et/ou hydrologiques, et adaptation des écosystèmes forestiers aux changements environnementaux,
- les processus d'évolution à long terme des forêts et les distributions futures des essences forestières,
- les services écosystémiques rendus par les organismes,

Dans le cadre du **WP3** :

- l'étude des facteurs environnementaux et ontogéniques contrôlant la formation du bois,
- l'étude des mécanismes de décomposition du bois par les micro-organismes,
- le développement d'éco-produits dérivés de la biomasse lignocellulosique,

Dans le cadre du **WP4** :

- l'étude des indicateurs biotechniques de la biodiversité à différentes échelles spatiales,
- la modélisation écologique et économique de la production des services écosystémiques,
- l'étude des schémas incitatifs de paiement des services écosystémiques (récréation, protection de la biodiversité, stockage du carbone,...)
- l'étude de l'économie de la filière Bois du futur

1.2. Formation et Dissémination

Un objectif prioritaire du LABEX ARBRE est de promouvoir le couplage entre recherche et formation. Des actions de formation et de médiation scientifique mobilisant les activités de recherche des équipes du LABEX sont donc fortement encouragées. Un intérêt particulier sera porté aux actions de

formation et de dissémination mobilisant des outils/approches modernes tels que les réseaux sociaux, le « E-learning » et la recherche participative.

2. Types de projets et crédits alloués

Dans le cadre de son appel à projets 2017, le LABEX financera :

- **4 à 5 projets innovants** qui disposeront d'une dotation annuelle de 50 000 à 120 000 €. Par exemple, cette enveloppe budgétaire pourra financer (ou co-financer) une allocation postdoctorale de 18 mois et inclure une dotation de 5 000 € par an (fonctionnement, missions). Les demandes de financement de thèse ne sont plus éligibles mais des discussions sont actuellement en cours avec le Comité Exécutif de l'I-Site « Lorraine Université d'Excellence », pour la mise en place d'un éventuel co-financement qui prendrait le relais à la fin du contrat d'ARBRE.
- **10 projets incitatifs** qui disposeront d'une dotation annuelle de 10 000 € maximum (fonctionnement, missions, petit équipement, main d'œuvre, etc.).

3. Conditions d'éligibilité

3.1. Critères

Projets innovants — Une attention particulière sera portée aux projets de recherche et/ou de valorisation menés dans le cadre de programmes internationaux. Les crédits ne pouvant être versés qu'aux membres du LABEX, les partenaires étrangers devront être financés par ailleurs.

Projets incitatifs — Cette catégorie de projets sera réservée aux projets incitatifs de recherche et/ou de valorisation portés par un(e) jeune chercheur(e) ou enseignant(e)-chercheur(e) en poste dans le LABEX depuis moins de 4 ans. Tout projet de Formation-Dissémination porté par un membre du LABEX est également éligible à cette catégorie de projet.

3.2. Dépenses

Dépenses éligibles :

- Les dépenses de fonctionnement, telles que les frais de laboratoire (fluides, documentation et ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire $\leq 4\,000$ € HT, facturation interne pour l'utilisation des plateaux techniques, consommables, etc.) ; dépenses pédagogiques (documentation, ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire $\leq 4\,000$ € HT) ; dépenses relatives à la maintenance des équipements pour la réalisation du projet ; frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet ; frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences induits par la réalisation de l'opération ; prestations de services¹ etc.
- Les dépenses de personnels hors contrats doctoraux et post-doctoraux directement liés à la réalisation du projet (main d'œuvre occasionnelle, vacations ou autre).

Dépenses non éligibles dans le cadre des projets : équipement d'un montant $> 4\,000$ € ; vacations d'une durée supérieure à 3 mois.

Les co-financements (ANR, contrats européens, ADEME, Région Lorraine,...) sont encouragés. Les porteurs de projets sont également invités à étudier la possibilité d'un co-financement des salaires des chercheurs post-doctoraux recrutés sur crédits LABEX, via le projet européen Agreenskills coordonné par l'INRA (<http://www.agreenskills.eu/>).

4. Expertise des projets

Les projets innovants seront évalués par des experts internationaux. Les projets incitatifs seront pour

¹ cf. article 3.4 du [règlement relatif aux modalités d'attribution des aides au titre des appels à projets laboratoires d'excellence](#) du 7 juin 2012

leur part évalués par les membres du Conseil Scientifique du LABEX ARBRE et éventuellement, par des experts extérieurs. Ces expertises permettront d'éclairer les décisions des membres du bureau exécutif du LABEX lors de la sélection finale des projets. Chaque porteur de projet est invité à suggérer cinq noms d'experts pour son projet (préciser les noms, disciplines et coordonnées dont l'adresse mail).

5. Langue de rédaction

Les projets de recherche et/ou de valorisation devront être rédigés en anglais. Les projets de Formation-Dissémination pourront être rédigés en français.

6. Calendrier et modalités pratiques

- Lancement de l'appel à projets : 12 juillet 2016.
- Date limite de dépôt des projets : 3 octobre 2016 par e-mail à klett@nancy.inra.fr ; formulaires de réponse : cf. Annexe 1.
- Résultats de l'évaluation : Janvier 2017.
- Versement des crédits : à partir de février 2017.